



AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 11 novembre 2018

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal No 08/2018 relatif au budget 2019 de la bourse communale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 39 et 84 du règlement du Conseil communal adopté le 8 septembre 2014, le budget de fonctionnement est soumis à l'examen de la commission des finances.

L'exemplaire du budget détaillé ainsi que le préavis municipal ont été remis aux membres de la commission avant la rencontre avec la Municipalité et M. Augsburg, Boursier communal. Celle-ci a eu lieu le 5 novembre 2018 au bâtiment administratif. La commission a reçu tous les renseignements souhaités pour la compréhension du budget présenté.

La finalisation de ce rapport a eu lieu par échange de courriel.

Comptes des dernières années

Comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années, nous vous remettons les résultats définitifs et budgétisés durant ces dernières années et pour 2019 :

Budget [CHF]

	Charges	Revenus	Amortissements	Résultats après amortissements
2019	19'505'486	20'981'931	968'575	507'870
2018	19'642'686	20'074'321	1'362'428	431'635

Comptes [CHF]

	Charges	Revenus	Amortissements	Résultats après amortissements
2017	17'460'101	*20'970'469	3'490'469	19'472
2016	20'176'397	20'192'651	2'771'000	16'254
2015	18'188'880	17'433'794	816'978	-755'086
2014	17'433'996	17'439'850	1'440'000	5'854
2013	17'638'241	17'675'998	2'080'000	37'757
2012	16'024'748	16'087'791	1'570'000	63'043
2011	14'805'925	14'928'966	1'725'000	123'041

*y compris reprise sur réserve de CHF 227'446

Amortissements [CHF]

	Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Total des amortissements
2019 budget	968'575	-	968'575
2018 budget	1'362'428	-	1'362'428
2017 comptes	1'525'594	1'965'302	3'490'896
2016 comptes	1'953'000	818'000	2'771'000
2015 comptes	816'978	0	816'978
2014 comptes	1'053'000	387'000	1'440'000
2'013 comptes	898'000	1'182'000	2'080'000
2012 comptes	947'000	623'000	1'570'000
2011 comptes	1'204'000	521'000	1'725'000

Revenus

Les revenus prévus au budget sont en légère hausse [+4.5%] par rapport au budget 2018.

210.4001 – Impôt s/revenu personne physique

+ CHF 330'000.-: Les montants ont été légèrement augmentés à CHF 6'930'000.- contre CHF 6'600'000.- [+5.0%] en 2018 en vue de la hausse de la population prévue.

210.4011 - Impôt s-bénéfice net des personnes morales

- CHF 445'000.- : Impact de la RIE III

210.4011.1 – Répartition 50M

+ CHF 71'050.- : Un revenu provenant de la répartition des 50 millions du canton dans le cadre de la RIE III a été considéré.

210.4659 – Equipements communaux

Dans notre précédent rapport, nous vous avons annoncé une répartition de CHF 400'000.- sur 2019 et CHF 400'000.- sur 2020. Ce budget prend en compte la totalité de ces montants sur 2019.

310.4232.7 - DDP Primavesta

Nous touchons pour la 2ème fois le droit de superficie de Primavesta (CHF 125'000.-), droit signé pour une durée de 70 ans.

460.4341 – Taxes uniques de raccordement aux égouts

460.4341.1 – Taxes uniques de raccordements aux eaux claires

+ CHF 445'000.- : Les taxes uniques relatives aux raccordements ont quasiment doublés en adéquation avec les projets de construction en cours.

Charges

En ce qui concerne les charges, nous remarquons qu'elles sont une nouvelle fois à la baisse de quelques CHF 137'200 (-0.7%). Nous constatons que les charges sont effectivement « planifiées dans un constant souci d'efficacité ». Toutefois, les charges « Administratives » ont augmenté de ~CHF 700'000.- en 5 ans. La commission des finances a d'ores et déjà demandé des explications sur cette évolution. Vous trouverez en annexe les explications de la Municipalité.

Nous avons choisi de vous lister quelques-unes d'entre elles qui ont attiré notre attention par leur augmentation, leur ajout ou leur retrait :

110.3069 – Frais Ecolage Apprentis

+ CHF 6'000.- : La loi demande maintenant le remboursement de tous les frais, y compris les frais découlant des cours inter-entreprises.

151 Théâtre de Cossonay

A noter la reprise de la comptabilité par le boursier communal.

153.3521 – Participation à la Ludothèque

A noter la participation de Penthalaz, Penthaz, Dailens et Lussery-Villars à hauteur de CHF 2.- par habitant.

170.3141 – Entretien bâtiment centre sportif

+ CHF 25'000.- : Remplacement de la chaudière

180.3657.3 – Navette MBC

+ CHF 40'000.- : Ce montant correspond à un accord trouvé entre les MBC et la Municipalité pour le fonctionnement des navettes. Cet accord sera à renouveler chaque année. A noter que le personnel municipal ne sera plus impliqué pour la bonne marche des navettes.

350.02.3141 – Entretien du bâtiment

- CHF 65'000.- : Les travaux entrepris au bâtiment de voirie portent leurs fruits.

361.3312 – Amortissement bâtiment part commune de Cossonay

361.3312.1 – Amortissement bâtiment part école.

362.3312.1 – Amortissement du bâtiment

- CHF 388'090.- : Les amortissements du PAM 3 et PAM 3 sont terminés.

430.3143.2 – Entretien éclairage public

+ CHF 80'000.- : La municipalité souhaite poursuivre la mise en place de LED pour tout l'éclairage public.

460.3144 – Entretien réseaux égouts

+ CHF 200'000.- : Augmentation du budget suite aux problèmes de conduites en 2018.

510 – Groupement scolaire exploitation

+ CHF 669.- / élève : Selon le comité de direction de l'ASICoPe, cette augmentation est essentiellement due aux bâtiments, aux transports, aux camps et aux charges administratives¹.

640.3189 – Autres charges (fleurs, couronnes, jardin du souvenir, etc.)

- CHF 9'500.- : Le jardin du souvenir aura été réalisé en 2018.

810.3144 – Entretien réseau d'eau

+ CHF 100'000.- : Installation d'un système de traitement par UV.

Pour terminer, la commission des finances tient à rappeler qu'une part importante des charges (environ CHF 8'000'000.-) n'est pas maîtrisable pas la Municipalité et que, par conséquent, des variations plus ou moins importantes peuvent la surprendre. Nous sommes cependant confiants et estimons que la Municipalité, de par l'expérience acquise ces dernières années, a estimé les charges non maîtrisées avec diligence avant de les inscrire au budget.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 08/2018 relatif au budget 2019 de la Bourse communale
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'adopter le budget de la Bourse communale pour l'année 2019 tel que présenté.

Pour la commission des finances :

Cretegny Joachin

Girardet Gaël

Meister Pascale

Sigrist Thomas (rapporteur)

Zippo Barbara

¹ Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal concernant le Préavis du Comité de Direction No 03/2018 relatif à l'adoption du budget 2019 de l'ASICoPe.

➤ **COMMENTAIRES SUR LES POSTES SENSIBLES 101 à 190**

En ce qui concerne le comparatif demandé par la Commission des finances en date du 5 novembre 2018, nos constatations sont les suivantes :

Si l'ensemble des charges entre 2015 et 2019 a augmenté de Fr. 731'140.- soit 25.7 %, l'ensemble des revenus a quant à lui augmenté de Fr. 176'210.- soit 29.86 %. L'évolution est donc proportionnelle.

Autorité (poste 102) - Charges +15'680.- (+4.44%)

L'évolution des charges s'explique par une augmentation des indemnités horaires. Les cotisations à la caisse de retraite et aux assurances ont été réadaptées.

Administration (poste 110) – Charges +229'800.- (+17.44%) / Revenus +75'060.- (+15.66%)

En 2018 et en 2019, la municipalité a accordé 1% d'indexation sur la masse salariale selon art. 28 du règlement du personnel (Indexation à l'IPC acquise – au min. 50% de l'augmentation).

Le poste 110.3011 (Traitements du personnel fixe) a augmenté de Fr. 154'000.- entre 2015 et 2019 ; en fait l'augmentation la plus forte se situe entre 2017 et 2019 (+ Fr. 96'130.-) étant donné 6 changements de classe (voir tableau des classifications) décidés par la Municipalité dans sa séance du 22 décembre 2017. Il faut également prendre en compte le changement temporaire de pourcentage de Mme Gerber (de 60 à 100%) du 1^{er} octobre 2018 au 31 août 2019 (pour pallier au manque d'apprenti) et le réengagement de Mme Marillier à 50% dès 2016 pour le remplacement de collaborateurs en congé maternité ou au service militaire, le soutien au greffe lors de travaux importants notamment depuis 2018 pour le projet de la journée des communes vaudoises et un soutien de 10% à l'office de la population.

Le poste 110.3011.1 a quant à lui diminué de Fr. 25'260.-. Suite au changement d'orientation de M. Ilario Contino (apprenti 1^{ère} année), notre commune ne compte plus que 3 apprentis au lieu de 4 (et ce jusqu'à fin août 2019). Le report de charge a été reporté sur le poste de Mme Gerber.

Les variations de salaires ont également un impact sur les cotisations à la Caisse de pension et aux assurances.

Affaires culturelles+loisirs (poste 150) – Charges +14'000.- (+4.47%)

Le poste 150.3653.1 prend en compte depuis 2017 toutes les prestations offertes, soit les mises à disposition de nos salles, y compris celles se référant à nos sociétés locales ainsi que les cartes de parking et les cartes CFF offertes à diverses occasions.

Théâtre de Cossonay (poste 151) – Charges +34'920.- (+19.34 %)

Le compte salaire 151.3011 comprend le salaire à 80 % de Mme Camille Destraz au 1.1.2019 (remplaçante de M. Laedermann) ainsi que les salaires de MM. Guex et Laedermann qui ont donné leur démission courant novembre pour le 31.12.18 (l'augmentation n'est donc plus celle indiquée).

Complément au comparatif des budgets de l'administration générale 2015-2019 demandé par la Commission des finances dans sa séance du 05.11.18.

Bibliothèque communale (poste 152) – Charges +14'290.- (+24.15 %)

En 2018, les bibliothécaires ont été classifiées selon l'échelle des traitements de l'administration communale et ont été affiliées à la caisse de pension.

Sports (poste 170) - +74'850.- (+53.81 %)

L'entretien du bâtiment du centre sportif et des terrains augmente.

Participation plus élevée à l'association de la Piscine de la Sarraz et participation dès 2018 à la piscine des Chavannes.

Transports publics (poste 180)

Le poste 180.3657 (participation loi féd. chemin de fer) a augmenté mais c'est l'Etat qui fixe les modalités de participation.

Le poste 180.3657.3 concerne la mise en service d'une navette des MBC depuis 2018.

Service informatique (poste 190) - +75'500.-

Augmentation due à la mise en place de nouveaux programmes, externalisation et d'une restructuration du système général de fonctionnement en matière informatique (groupe de travail) toujours en cours.